



EXTRAIT DU CONCEPT DE LA FORMATION DE JUGES FST

Auditoire et exigences

- Expérience de la compétition en tant que participant ou fonctionnaire
- Présentation sympathique, autorité naturelle, attitude spontanée et sûre
- Sens du fairplay
- Aisance dans la communication
- Disponibilité à la suite de la formation à s'engager pour 4 ans en tant que juge national

Condition d'admission

Confirmation de l'expérience et de l'aptitude par une SCT/SF ou par un Juge ISSF actif.

Objectifs de la formation

Un Juge national:

- Est au courant de tout ce qui fait partie de la préparation d'un concours
- S'équipe avec le matériel nécessaire
- Est à même de diriger et commander un concours dans son domaine de prédilection
- Vérifie les sites et installations de compétition en utilisant une liste de contrôle
- Maîtrise les installations de tir à disposition
- Procède aux contrôles ordinaires de l'équipement dans son domaine de prédilection
- Analyse, apprécie et sanctionne le comportement des athlètes et des entraîneurs
- Analyse, évalue et règle les dérangements et les protestations
- Renseigne au sujet des Règles ISSF et RTSp
- Vérifie les classements et les valeurs des touchés
- Analyse, évalue et décide en cas de doutes relatifs aux impacts

Modules et contenus

Le cycle de formation en vue de l'obtention de la Licence pour la discipline choisie (Carabine/Fusil ou Pistolet) comprend 34 heures d'enseignement et 6 heures supplémentaires pour l'obtention de la Licence pour une deuxième discipline.

Préparation personnelle (env. 4 h)

- Questionnaire sur les thèmes suivants:
- Règles ISSF et RTSp
- Préparatifs
- Dérangements, protestations et recours
- Comportement des athlètes et des entraîneurs
- Classification

Module clé (12 h pour une discipline / 18 h pour deux disciplines)

- Enseignement en classe dans les disciplines Carabine/Fusil et/ou Pistolet. Ces domaines sont enseignés séparément
- Evaluation du questionnaire
- Préparatifs
- Equipement
- Règles pour les concours et les Finales – Commandements

- Examen des installations de tir
- Contrôle de l'équipement
- Dérangements, protestations et recours
- Appréciation du comportement des athlètes et des entraîneurs et sanctions éventuelles
- Règles ISSF et RTSp (sont traitées dans les différents thèmes)

Une présence à 100% est exigée.

Module pratique (12 h pour une discipline / 18 h pour deux disciplines)

- Engagement pratique dans le cadre d'un concours national en compagnie d'un Juge expérimenté
- Contrôle de l'équipement
- Examen des installations et direction du concours
- Contrôles subséquents de l'équipement
- Surveillance de la compétition – Jury

Des Juges expérimentés accompagnent les participants engagés dans le cadre du module pratique et ils procèdent à l'appréciation des prestations fournies, le tout aboutissant sur un « apte » ou « non apte ».

Examen final

L'examen final a lieu par écrit et sans aides, habituellement 3 à 5 semaines après le module pratique, lors d'une journée particulière. Les participants recevront par avant un questionnaire à remplir. L'échelle d'appréciation des résultats est la suivante: 1 insatisfaisant, 2 réussi avec prestations suffisantes, 3 réussi avec de bonnes prestations, 4 réussi avec de très bonnes prestations.